

PROCEDURE D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS DIVERSES

L'école IFAT dispense une formation sur 5 années en Architecture Intérieure. Notre établissement est reconnu par le CFAI, Conseil Français des Architectes d'Intérieur - <http://www.cfai.fr/>. Notre reconnaissance auprès du RNCP étant en cours d'instruction (n° de dépôt 17699), nous ne pouvons pas encore accueillir de boursiers.

Les dates de début et fin d'année scolaire commencent vers la mi-septembre jusqu'à mi-juin. Les jurys de chaque classe se déroulant dans les dernières semaines de l'année scolaire de notre établissement, la présence de l'étudiant reste donc obligatoire jusqu'au dernier jour

L'inscription se fait directement avec l'ifat

La pré-inscription est enregistrée dès la constitution complète du dossier : dossier inscription à compléter lisiblement, pièces administratives à fournir ainsi que les règlements des droits d'inscription et des frais pédagogiques. Le dossier complet est à envoyer par voie postal ordinaire ou par courrier suivi, au secrétariat. Dès réception, un mail de confirmation est envoyé à l'étudiant et au responsable légal. Pour rappel, l'école IFAT n'est pas sur Parcoursup.

L'inscription définitive se finalise, la 1^{ère} quinzaine de juillet, après les résultats du Bac, que l'étudiant prendra soin de communiquer rapidement au secrétariat.

Une lettre d'admission, ainsi qu'un planning provisoire, sont alors envoyés (fin juillet), précisant les dates de début et fin de l'année scolaire (entre le 10 septembre et mi-juin), les congés ainsi que les périodes de stages (pour les A2, A3 et A4)

Toutefois, suivant les évènements qui peuvent s'ajouter dans le courant de l'année, ce planning peut être soumis à certaine modification.

Tout changement d'adresse de domicile, de mail de l'étudiant ou du son parent responsable légal, (en cours d'année) doit être communiqués dans les plus brefs délais au secrétariat, afin que celui-ci procède aux modifications nécessaires.

Conditions de Paiement :

La totalité des frais de scolarité s'élève à 7100€ par an. Les frais administratifs et pédagogiques sont à remettre dans leur totalité, par chèque bancaire, avec la constitution du dossier. L'école IFAT priorise le règlement des frais de scolarité par chèque, toutefois, il est possible de régler par tout autre moyen de paiement, à condition que la dernière échéance soit encaissée au 10 juin. Dans ce cas, une demande doit être obligatoirement effectuée, au préalable, auprès du secrétariat. Un autre formulaire de paiement sera établi et signé par les parties intéressées. L'école IFAT se réservant le droit ne pas accepter cet autre moyen de paiement.

Droits d'inscription : 300 €

Les droits d'inscription sont encaissés vers le 10 juillet .Ces frais restent acquis à l'IFAT même en cas de désistement ou d'interruption de scolarité en cours d'année.

Frais pédagogiques : 6800 €

Le règlement par chèque en 4 versements est proposé d'après l'échéancier de l'école ci-contre, le 1^{er} règlement étant encaissé fin juillet.

Les fournitures scolaires

Elles sont gérées par le **BDI** (Bureau des Ifatiens) – bureaudesifatiens@gmail.com – qui vous enverra par mail, mi-juillet, la liste des fournitures à commander et les modalités à suivre avec le partenaire référencé.

A prévoir en sus :

- ✓ Un cadenas pour le casier personnel
- ✓ Un ordinateur portable avec caméra (intégré ou pas, pour des visio-conférences si besoins est), une bonne carte graphique, Ram, stockage, puissance...en prévision d'installation de logiciels (outils informatiques) et de bon fonctionnement à long terme.

Reprographie

Pour chaque nouvel étudiant, une carte pour l'utilisation de la photocopieuse sera remise, à la rentrée et valable pendant le cursus de 5 ans. Elle est créditée de 10€, reste à charge de l'étudiant de l'approvisionner pendant le reste du cursus auprès du secrétariat.

Certificat de scolarité

Les certificats de scolarité ainsi que la carte étudiante ne peuvent être délivrés aux étudiants qu'à partir du 1^{er} jour de la rentrée scolaire, et sous condition que leur dossier soit complet.

Portail de l'école - Axess

Vous pourrez suivre à volonté l'évolution de votre vie scolaire comme : vos emploi du temps, cahier de texte.... ; vos résultats scolaires ainsi que les absences, retards., messagerie ... Les codes identifiants ainsi que l'accès au portail sont délivrés aux étudiants et au parent représentant légal, à la rentrée . Une adresse mail valide est donc obligatoire.

En cas de problèmes de connexion pour la rentrée prochaine, merci de prévenir immédiatement le secrétariat.

EN SUS, DOCUMENTS REMIS AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET A CONSERVER

1. Le règlement intérieur de l'IFAT
2. Liste des documents à fournir
3. Charte anti-plagiat
4. Charte sur l'utilisation des réseaux wifi
5. *Annexe 1* – Profession et catégorie socio-professionnelle- (Aide pour compléter le dossier)